**REGLEMENT DU JEU « Grand jeu PLAYMOBIL ASTERIX Noël 2022»**
**du 29 Novembre au 24 Décembre 2022**

**ARTICLE 1:**
La société PLAYMOBIL France, sise ZAC du Bois Chaland, 12 rue des Pyrénées, CS 80338 - 91029 LISSES, organise, via sa boutique en ligne, un jeu gratuit avec obligation d'achat sur le site www.playmobil.fr , intitulé « Grand jeu **PLAYMOBIL ASTERIX Noël 2022**», se déroulant du **29 Novembre 2022 au 24 décembre 2022-23h59** inclus. Ce jeu sera relayé via le site Internet de PLAYMOBIL France (www.playmobil.fr), une newsletter PLAYMOBIL, des posts sur les réseaux sociaux de PLAYMOBIL France et d'autres supports à définir également.

**ARTICLE 2**
Ce jeu est ouvert au grand public à partir de 18 ans, résidant en France métropolitaine uniquement, à l'exception du personnel de PLAYMOBIL France et des membres de leur famille. Le présent Règlement régit la participation au Jeu. En participant au Jeu, les participants acceptent sans réserve le présent Règlement.

**ARTICLE 3**
Chaque personne majeure peut participer au jeu « Grand jeu **PLAYMOBIL ASTERIX Noël 2022 »** du **29 Novembre 2022 au 24 décembre 2022-**23H59 inclus (date et heure françaises de connexion faisant foi).

Modalités de participation du jeu « Grand jeu **PLAYMOBIL ASTERIX Noël 2022**» sur la Boutique en ligne de PLAYMOBIL France (www.playmobil.fr)

- du **29 Novembre** 2022 au 24 décembre 2022, toutes les personnes passant une commande d'un montant minimum de 100€TTC (hors frais de port et hors pièces de remplacement), incluant au minimum une référence Astérix PLAYMOBIL, peuvent faire partie du tirage au sort.

**- s**euls les participants ayant confirmé leurs commandes sur le site www.playmobil.fr, ayant renseigné tous les champs obligatoires seront sélectionnés pour le tirage au sort.

- Le nombre de participation n'est pas limité par foyer tant que les modalités de participation sont respectées.

- Chaque matin, du 30 Novembre 2022 au 25 décembre 2022, 1 gagnant sera tiré au sort par la société organisatrice, parmi les participants de la veille. Son prénom, la première lettre de son nom, et le nom de sa ville seront indiqués sur la page dédiée au « Grand jeu PLAYMOBIL ASTERIX **Noël 2022**» sur le site www.playmobil.fr, dans un délai de 1 à 7 jours maximum. Le gagnant sera averti en parallèle de son gain (voir Article 4)

Chaque gagnant des 23 premiers jours remporte la dotation suivante :

- deux entrées au parc Astérix valables du 8 avril 2023 au 7 janvier 2024 d'une valeur unitaire 59€* par entrée (*Plein tarif adulte 2023). Chacune des entrées est valable pour 1 (une) personne et 1 (une) journée du 8 avril 2023 au 7 janvier 2024 (hors 18,19,20,27 et 28 mai 2023 et hors journées et

soirées des 21, 28, 29, 30, 31 octobre et 4 novembre 2023 et hors événements spéciaux) et jours de fermeture du Parc Astérix (calendrier d'ouverture disponible sur www.parcasterix.fr). Les entrées ne sont pas cumulables avec une autre promotion en cours. Le parking n'est pas inclus.

- Le 24e et dernier gagnant remporte la dotation suivante :
  1 séjour pour 4 personnes au parc Astérix séjour composé de deux entrées adulte et deux entrées enfants pour 2 jours au Parc Astérix, une nuit à l'Hôtel Les Trois Hiboux, La Cité Suspendue, Les Quais de Lutèce ou dans un des hôtels partenaires du Parc Astérix, selon calendrier d'ouverture du Parc et selon la disponibilité des hôtels. Le petit déjeuner et le diner pour 4 (quatre) personnes, les frais de dossiers et frais de parking de l'hôtel sont inclus. Non inclus : assurance annulation facultative, frais de déplacement, restauration du midi et parking du parc) : *la valeur du séjour sus décrit habituellement constatée est de 1107€ TTC*

**ARTICLE 4**

Un tirage au sort journalier sera effectué par la société organisatrice, du 30 Novembre au 25 Décembre 2022, parmi l'ensemble des participations valides de la veille ; 24 gagnants sont ainsi désignés.
PLAYMOBIL s'engage à:
-avertir chacun des gagnants chaque semaine par email (à l'adresse email renseignée lors de leur participation), afin de les avertir de leur gain et de leur demander l'adresse postale souhaitée pour la récupération de la dotation
-mettre à jour chaque semaine la liste des gagnants sur le site www.playmobil.fr (uniquement leur prénom, la première lettre de leur nom de famille et la ville)
-envoyer sa dotation à chacun des gagnants dans un délai de 30 semaines maximum à compter de la date de réception de l'adresse d'envoi souhaitée.

Pour que le gain soit confirmé, chacun des 24 gagnants aura dû :

- Réceptionner sa commande PLAYMOBIL lui ayant permis de participer à ce jeu
  Ne pas retourner a posteriori cette commande PLAYMOBIL, pour en demander le remboursement. Le cas particulier d'un retour de commande lié à un défaut de livraison, de préparation de commande, de rupture de stock ou de qualité ne remet pas en cause la participation au jeu ni le gain.

Si l'un des gagnants initialement annoncé venait à ne pas respecter l'une de ces 2 conditions ci-dessus, PLAYMOBIL France se réserve le droit de remplacer ledit gagnant, par un suppléant désigné dans les mêmes conditions, qui serait alors averti par Email. Le gagnant initial serait également averti par Email.

**ARTICLE 5**
En aucun cas le lot du jeu ne pourra donner lieu à un échange contre espèces. Si un cadeau énoncé n'était pas ou plus disponible, il serait remplacé par un autre lot de même nature et de même valeur.

**ARTICLE 6**
Le seul fait de participer au jeu PLAYMOBIL implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

**ARTICLE 7**

En cas de force majeure ou en cas de raisons indépendantes de sa volonté, la société PLAYMOBIL France se réserve le droit d'avancer, d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler une partie ou la totalité du jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera déposé chez Me MANCEAU, Commissaire de Justice dépositaire du règlement et envoyé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit.

**ARTICLE 8**

Tout litige concernant l'interprétation et l'application du présent règlement sera tranché par un jury souverain composé de trois membres désignés par les organisateurs.

**ARTICLE 9**

Le fait de participer au jeu « Grand jeu **PLAYMOBIL ASTERIX Noël 2022**» implique l'entière acceptation et reconnaissance du présent règlement, qui a été déposé en l'étude de *Maître Sandrine MANCEAU, Commissaire de Justice à PARIS 75015, 130 rue Saint-Charles.* Ce règlement est disponible gratuitement sur demande écrite en mentionnant R (Règlement) à l'adresse de PLAYMOBIL France, ZAC du Bois Chaland, 12 rue des Pyrénées, CS 80338 - 91029 LISSES (timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe)

**ARTICLE 10**

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen 2016/679 sur la Protection des Données, vous pouvez à tout moment exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de portabilité et de limitation du traitement de toutes données personnelles portées à la connaissance de PLAYMOBIL lors de la participation au jeu en écrivant à l'adresse indiquée dans l'article précédent.

Le Participant dispose de la faculté de définir et de communiquer des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après son décès. En cas de litige non résolu directement avec la Société Organisatrice concernant le traitement de ses données personnelles ou l'exercice de ses droits, le Participant dispose également d'un droit

d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, à savoir la CNIL dont le site internet est accessible à l'adresse suivante : http//www.cnil.fr.

Le siège de la CNIL est situé 3, place de Fontenoy 75007 PARIS.

La société organisatrice a procédé à une déclaration simplifiée auprès de la CNIL, enregistrée sous le numéro 1773589 v 0. Certaines données sont mises à la disposition du public en application de l'article 31 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

Les données seront conservées dans un environnement sécurisé pendant la durée nécessaire pour gérer la participation au jeu et l'attribution des dotations. Elles seront détruites à l'issue du jeu.

**ARTICLE 11**

Les gagnants ayant participé sur la Boutique en ligne de PLAYMOBIL France seront avertis personnellement de leur succès et des modalités d'obtention de leur gain à l'adresse Email indiquée lors de la réponse envoyée à PLAYMOBIL FRANCE. Les participants accédant au moyen d'une ligne téléphonique facturée au temps passé peuvent demander le remboursement de leur connexion sur une base forfaitaire de 0,48 €. Il est convenu que tout autre accès s'effectuant sur une base forfaitaire (câble, ADSL, liaison spécialisée…) ne peut faire l'objet d'aucun remboursement. Les demandes de remboursement de connexion sont à adresser sur papier libre à l'adresse postale de la société Playmobil France, 12 rue des Pyrénées ZAC du bois Chaland CS 80338 - 91029 LISSES CEDEX, et doivent être accompagnée comme preuve de :

- leur nom, prénom, adresse
- une photocopie de la première page de leur contrat d'accès à Internet, indiquant notamment leur identité (la même que celle de la demande sur papier), le nom du fournisseur d'accès et la description du forfait.
- une photocopie de facture téléphonique, de fournisseur d'accès à Internet, ou tout autre document authentifié indiquant clairement leur identité (la même que celle de la demande sur papier), ainsi que la date et l'heure de connexion.

Ces documents sont à adresser au plus tard 10 jours après réception de la facture émanant de l'opérateur de télécommunication. Les frais de participation seront remboursés sous forme de timbres postaux, à la seule discrétion de PLAYMOBIL. Cette demande de remboursement de connexion peut être également assortie d'une demande de remboursement du timbre qui a été nécessaire pour l'effectuer (au tarif lent en vigueur).

**<u>Extrait du règlement :</u>**

Jeu « Grand jeu **PLAYMOBIL ASTERIX Noël 2022**» gratuit et sans obligation d'achat, ouvert du **29 Novembre au 24 Décembre 2022** inclus.

Chaque gagnant des 23 premiers jours remporte:

- deux entrées au parc Astérix (valable jusqu'au 31 Décembre 2023 d'une valeur de 55€* par entrée prix public habituellement constaté. Chacune des entrées est valable hors journées et soirées des nocturnes de la période de Peur sur le Parc et hors événements spéciaux et jours de fermeture du Parc Astérix (calendrier d'ouverture disponible sur www.parcasterix.fr).

Les entrées ne sont pas cumulables avec une autre promotion en cours. Le parking n'est pas inclus.)

Le 24e gagnant remporte:

1 séjour pour 4 personnes au parc Astérix ( séjour composé de deux entrées adulte et deux entrées enfants pour 2 jours au Parc Astérix, une nuit à l'Hôtel Les Trois Hiboux, La Cité Suspendue, Les Quais de Lutèce ou dans un des hôtels partenaires du Parc Astérix, selon calendrier d'ouverture du Parc et selon la disponibilité des hôtels. Le petit déjeuner et le diner pour 4 (quatre) personnes, les frais de dossiers et frais de parking de l'hôtel sont inclus. Non inclus : assurance annulation facultative, frais de déplacement, restauration du midi et parking du parc) - *la valeur du séjour sus décrit habituellement constatée est de 1107€ TTC*

Le présent Règlement régit votre participation au Jeu. En participant au Jeu, les participants acceptent sans réserve le présent Règlement.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen 2016/679 sur la Protection des Données, vous pouvez à tout moment exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de portabilité et de limitation du traitement de toutes données personnelles portées à la connaissance de PLAYMOBIL en écrivant à PLAYMOBIL France, Service Marketing, 12 rue des Pyrénées, ZAC du bois Chaland, CS 80338 - 91029 LISSES CEDEX. Le règlement, déposé chez Me MANCEAU, Commissaire de Justice à PARIS, disponible gratuitement en écrivant à l'adresse mentionnée ci-dessus en mentionnant R (Règlement) (timbre de demande de règlement et/ou de remboursement) remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe). Frais de connexion remboursés (le remboursement de leur connexion sur une base forfaitaire de 0,48 €.) sur demande écrite à l'adresse ci-dessus

** Prix public habituellement constaté*